Titres mutualisés, non merci!

Le SNJ, SUD et FO apportent leur soutien aux journalistes des rédactions techniques de L'Express et de L'Expansion qui ont exprimé, par leurs communiqués, leur refus des mutualisations.

La direction doit renoncer à transformer les salariés en journalistes multi-titres. En effet, la restructuration de L'Expansion est le prétexte à une mutualisation déguisée des journalistes « plume » et à une mutualisation imposée aux rédactions techniques.

Les mutualisations ne sont pas inéluctables: la direction ne peut pas exiger des titulaires d'une carte de presse de collaborer à un autre titre que celui pour lequel ils ont été engagés.

En décembre dernier, le mouvement de grève, très suivi à GER, avait réclamé une rédaction spécifique pour L'Expansion, dont l'identité doit être garantie afin d'assurer sa qualité et sa pérennité.

Dans le groupe, L'Entreprise, Mieux Vivre, Classica ou Lire, des titres aux effectifs réduits (ce que sera bientôt L'Expansion restructuré) disposent d'une équipe rédactionnelle propre. La direction ne doit pas transformer la rédaction de L'Expansion en un simple service, lui-même logé au sein du service Economie de L'Express.

C'est pourquoi le SNJ, SUD et FO exigent une rédaction « plume » et technique 100 % dédiée à L'Expansion.







L'Expansion: pour le SNJ, le CE ne peut pas rendre un avis

ors du dernier Comité d'entreprise, le SNJ s'est opposé aux mutualisations et à la restructuration de L'Expansion, estimant que la consultation du CE, ces derniers mois, avait été conduite dans le mépris du droit du travail, les informations sur le projet de la direction ayant été communiquées oralement et de façon incomplète, sans aucun document de travail sérieux.

Le SNJ a également réclamé, que le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) soit consulté avant que le CE rende son avis, sur les conséquences de cette restructuration faite à la va-vite, et sur les déménagements qui vont se traduire par davantage de stress et de travail pour tous.

Dans l'intérêt des salariés, le CE et le CHSCT doivent rendre un avis en toute connaissance de cause.

Le SNJ, soutenu par SUD et par FO, exige de la direction qu'elle réponde aux questions et aux attentes des salariés.